

QUESTION ORALE H-0282/07

pour l'heure des questions de la période de session de mai 2007  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Marc Tarabella  
à la Commission

Objet: Rapport annuel sur l'économie numérique

Dans son Rapport annuel sur l'économie numérique, la Commission a souligné, à juste titre, l'importance des investissements dans les technologies de l'information et de la communication pour la croissance et l'emploi. Une condition sine qua non d'un tel développement est naturellement son accessibilité à tous, quel que soit leur revenu ou leur situation géographique.

La Commission peut-elle préciser comment elle compte remédier aux écarts de prix parfois très importants des connexions ADSL entre les Etats membres? Ces écarts ne pourraient-ils pas s'expliquer par des causes structurelles?

Comment entend-elle contrôler la mise en place par les administrations publiques de mécanismes permettant à tous les citoyens d'avoir accès à la société de l'information et d'en bénéficier, conformément au souhait de 34 ministres réunis à Riga en juin 2006?

Comment compte-t-elle supprimer les "frontières nationales" artificielles qui se développent pour les services en ligne au détriment du bon fonctionnement du marché intérieur pour tous les citoyens, et ceci sans discrimination?

Dépôt: 10.04.2007

fr